

tration placée sous vos ordres les dispositions des circulaires précitées.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*  
Pour le Ministre et par son ordre :  
*Le Directeur du matériel,*  
Signé : SABATHIER.

**N° 55.** — *DÉPÊCHE ministérielle du 18 janvier 1875 (2<sup>e</sup> direction, 2<sup>e</sup> bureau) portant renvoi d'un compte de gestion approuvé.*

Paris, le 18 janvier 1875.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint, revêtu de mon approbation, le compte de gestion des armes en service, pendant l'Exercice 1872, dans le détachement de gendarmerie coloniale à Tahiti.

Je vous fais observer que cette pièce, qui m'est parvenue sans lettre ni bordereau, aurait dû être expédiée en France dans les deux premiers mois de 1873 et être établie en double expédition (art. 222 du règlement du 21 mars 1865).

Veillez donner des instructions pour qu'à l'avenir les documents de cette nature soient envoyés dans le délai indiqué par les règlements.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*  
Pour le ministre et par son ordre :  
*Le Directeur du matériel,*  
Signé : SABATHIER,

**N° 56.** — *CIRCULAIRE ministérielle du 30 janvier 1875 (direction de l'Etablissement des Invalides et des services administratifs; bureau central et bureau de la Solde, des Revues, etc.) relative aux envois de bijoux provenant de successions maritimes faits des colonies en France par les bâtiments de l'Etat.*

Paris, le 30 janvier 1875.

MESSIEURS, — A la suite d'un vol de bijoux provenant de successions, commis récemment à bord d'un transport de l'Etat, j'ai eu à statuer sur une question de responsabilité dont la solution avait fait naître des doutes qu'il importe de dissiper, en vue des cas de l'espèce qui pourraient se présenter ultérieurement.

L'administration du port d'arrivée du bâtiment chargé du transport desdits objets avait pensé qu'il y avait lieu de rendre respon-